

Légation de Suisse.

Paris, le 6 Septembre 1856.

N<sup>o</sup> 54.

Messieurs, Messieurs,

Je vous ai fait part hier, à la hâte, de mon entretien avec le comte Walewski; il a particulièrement insisté sur l'importance qu'il y aurait, selon lui, à laisser à la tentative insurrectionnelle de Nuchâtel un caractère cantonal, et à ne pas être trop sévère dans la répression. Il a ajouté qu'il ne fallait pas oublier que les droits du roi de Prusse

Au Haut Conseil Fédéral à Berne.





Sur Neuchâtel avaient été reconnus en 1852 par le  
protocole de Londres; que du reste rien ne l'autorisait  
à croire que ce souverain fût pour quelque  
chose dans l'insurrection.

M. Walewski craint qu'elle n'amène des complications.

Ce qui était à prévoir et se trouve déjà en partie  
vérifié, c'est que l'ancien prince de Neuchâtel profitera  
de la circonstance pour insister sur une solution, et  
que chaque incident de quelque gravité lui fournira  
un prétexte de revenir à la charge. Sans trop se  
préoccuper de ses efforts, je crois essentiel, au double  
point de vue intérieur et extérieur, que la procédure et  
l'occupation se prolongent le moins possible, quoique  
l'une et l'autre soient parfaitement légales et consti-  
tutionnelles et qu'elles offrent au Canton occupé,



comme aux accusés, toutes garanties de modération  
et d'impartialité.

J'ai remontré hier au département des affaires étrangères  
plusieurs de mes collègues qui m'ont demandé des  
explications sur cet événement. Je leur ai dit  
que c'était une démonstration dans le genre  
de celle du prince de Monaco l'année dernière,  
et que tout était rentré immédiatement dans l'ordre.

Il me semble maladroit de grossir les pro-  
portions de cette affaire; nos journaux devraient  
la qualifier d'échauffourée, comme elle l'est réellement,  
au lieu de l'honorer du nom de révolution.

Là proclamation des commissaires a présenté,  
à mon sens, l'affaire à son vrai point de vue.

Le ministre de Prusse part aujourd'hui pour



3588.

Mainz 4. September 1856.  
 Paris 4. 6. J. M. Karmarsch  
 Berlin ou il a été appelé par le roi au siège  
 de la comtesse de Katzfeldt. Cette invitation est  
 antérieure aux événements de Neuchâtel  
 et en est par conséquent indépendante.

J'en fais l'observation pour Vous prémunir  
 contre les commentaires des journaux.

Je m'efforce d'avancer le travail que Vous  
 avez bien voulu me confier et dont il faudra  
 peut-être faire prochainement usage, après  
 qu'il aura été revu et corrigé; il exige plus  
 de développements que je ne le croyais d'abord.

Je Vous prie, mes. Honorés Messieurs,  
 d'agréer l'assurance de mon profond respect.

Le Ministre de la Confédération.

Karmarsch



Le Ministre

88.